

Les partenaires

La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)
Les écoles, collèges, lycées
Le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMPS)
Les communes
Les Structures Petite Enfance
Les enseignants référents Éducation Nationale
Les Établissements Spécialisés (IME, CMSP, EPMS...)
Les services de Protection de l'Enfance : ASE, SPEMO, AEMO, AED, CDE, CPFS, PMI...
Les Centres Médicaux Pédagogiques (CMP)
Les hôpitaux de jours
Les Centres Médicaux Psycho-pédagogiques (CMPP)
Les Centres Médicaux Sociaux (CMS)



Pour plus de renseignements

18 bis rue René Mouchotte
10600 La Chapelle-Saint-Luc
Tél 03 25 76 00 37
Fax 03 25 76 96 87
Mail sessad@apei-aube.com
www.apei-aube.com



L'APEI Aube est une Association de Parents d'Enfants Inadaptés et de Personnes Handicapées fondée conformément aux dispositions de la loi du 1^{er} Juillet 1901 à but non lucratif, reconnue d'utilité publique et déclarée en préfecture en Février 1962.

Grana Communication • crédits photos Fotolia • Ne pas jeter sur la voie publique



SERVICE D'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE
ET DE SOINS À DOMICILE



Le SESSAD est un service d'accompagnement d'enfants et d'adolescents déficients intellectuels dans leur milieu ordinaire de vie et d'éducation. Il fait partie de l'APEI Aube.



Quelles sont les missions du SESSAD ?

- **Participer avec la famille à la mise en œuvre d'une éducation spécialisée** associant des actions éducatives, pédagogiques, sociales et paramédicales.
- **Promouvoir la personne en situation de handicap en favorisant son inclusion dans son environnement** ce qui sous-tend une action militante développant un intense travail de réseaux et de partenariat.

Où interviennent les professionnels ?

Les professionnels se déplacent dans différents secteurs du département :

- les milieux de vie de l'enfant : domicile familial, les lieux de scolarisation, les centres aérés...
- les locaux du service de la Chapelle-Saint-Luc et de Nogent-sur-Seine.

Les membres de notre équipe

Cette équipe est notamment composée d'éducateurs spécialisés, de psychomotriciens, d'orthophoniste, de psychologue, de médecin pédiatre, d'assistante sociale...

De même le service peut faire appel à des libéraux selon la volonté des parents et pour répondre aux besoins des enfants.

Le service accompagne l'enfant et sa famille tout au long de son parcours au SESSAD.



Qui est concerné ?

Le SESSAD accueille 50 enfants, adolescents et jeunes adultes âgés de **0 à 20 ans** en situation de handicap intellectuel et/ou avec des troubles du spectre autistique orientés par la MDPH (Maison Départementale de la Personne Handicapée).

Au SESSAD, nous parlons d'enfants qui sont limités dans leur développement, en mettant en évidence leurs besoins.

Les enfants peuvent présenter :

- **un retard psychomoteur**
- **un retard de langage**
- **des difficultés au niveau psycho-affectif, émotionnel, médical et social**

qui peuvent induire un retard des apprentissages scolaires.

Le suivi des enfants

La famille est présente aux réunions de synthèse, reçoit les écrits de chaque professionnel et participe activement au projet de l'enfant dans une dynamique de **"tous ensemble"**.

L'intervention du service ne peut se faire sans les parents, les représentants légaux. La durée de l'accompagnement au SESSAD est très variable, **l'enfant étant porteur de son projet**.

La particularité du SESSAD est la richesse de son équipe pluridisciplinaire permettant de répondre à des besoins multiples.